

ARRIVÉE LE  
/ 4 AVR. 2022  
Préfecture  
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE

-----  
L'an deux mille vingt deux, le 30 mars à 16 h 30, la Commission Communale d'Action Sociale, dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire, à la Mairie de Sainte-Marie-de-Ré, sous la présidence de Mme VERGNON Gisèle.

Nombre de membres du C.C.A.S en exercice : 9

Nombre de membres du C.C.A.S présents : 9

Date de la convocation : 14 mars 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS : ARGENTI Martine, BALLEY Béatrice, COTTET Laure, GENDRE Louis, GUYON Didier, LEVAUX-THOMAS Dominique, PERRAIN Janine, RONTE Isabelle et VERGNON Gisèle.

Secrétaire de séance : Laure COTTET

\*\*\*\*  
\*\*

**4 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022**

En complément du projet de Budget Primitif 2022 distribué, Mme RONTE Isabelle, membre élue propose une présentation des grandes lignes du budget primitif 2022.

Les prévisions s'équilibrent en recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme globale de **19 304,45 €**.

Il est proposé à l'assemblée délibérante, après en avoir délibéré d'adopter le budget 2022 tel que présenté, à savoir section de fonctionnement (en recettes et en dépenses) : **19 304,45 €**

VOTE : 9

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que ci-dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme :  
En Mairie, le 31 mars 2022  
La Présidente du C.C.A.S.,  
Gisèle VERGNON

